



PRÉFET DE LA RÉGION
GRAND EST

PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS

Réunion du GT3 sous-groupe « Sylviculture de demain » Lycée agricole de Pixérécourt à Malzeville – 6 avril 2018 après midi Compte-rendu

La liste des participants est jointe en **annexe**.
L'ordre du jour était le suivant :

Point 1/	Stratégie de renouvellement des peuplements – échanges sur les orientations futures (présentation par I. WURTZ et H. RICHARD de la DRAAF)
Point 2/	Le peuplier, une filière à relancer (Présentation par R. LAUTH de la Région)
Point 3/	Prise en compte de l'enjeu biodiversité (intervention de Christophe KIMMEL de la DREAL)

Les diaporamas présentés sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Grand Est : <http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>

Relevé de conclusions

1) Stratégie de renouvellement des peuplements

1.1 Modalités de renouvellement

Les propositions de modalités de renouvellement en zones à enjeu de production sont validées par le sous-groupe avec les remarques suivantes :

- Échange sur l'intérêt de conserver des taillis dans un objectif environnemental (actuellement il reste 5 % de taillis et 20 % de TSF dans le Grand Est) : la DREAL fera une proposition de formulation.
- Discussion sur la notion de régénération dans des délais long ou de récolte étalée pour permettre l'installation de peuplements diversifiés (spécificité des essences).
- Dans certain cas la plantation s'impose (hagis, petite propriété privée) donc il est proposé de supprimer le terme « à défaut » pour ce qui concerne l'enrichissement ou la plantation en plein.
- Concernant les plantations du FFN, leur renouvellement est déjà commencé.

1.2 Proposition de typologie

La proposition de typologie basée sur un tableau des habitats fait l'objet des remarques suivantes :

- Il faut faire attention à ne pas rajouter trop de contraintes supplémentaires. Il y a déjà des contraintes liées à l'équilibre sylvo-cynégétique et au changement climatique. Il est important de se garder des marges de manœuvre pour assurer le renouvellement.
- Concernant les forêts anciennes, des préconisations particulières sont-elles nécessaires ? Les forêts domaniales sont des forêts anciennes et la régénération naturelle est déjà privilégiée, il y a peu de plantation. Attention à ne pas ne pas tout verrouiller.
- L'approche par habitat est intéressante, car elle permet d'identifier des pistes de réduction des impacts potentiels. A-t-on besoin d'une liste de tous les habitats ou alors seulement ceux à fort risque (cf. PRFB soumis à évaluation environnementale)?
- Concernant le type 2, il y a de réels enjeux concernant la plantation de résineux. Il est nécessaire d'intégrer les besoins de la filière et de prévoir des actions stratégiques en résineux. Les mélanges feuillus résineux peuvent également être intéressants.
- Si les plantations de résineux augmentent, il faudra anticiper la production de plants (exemple de la pénurie actuelle sur le Mélèze), en particulier avec des contrats de culture.
- Le cas des résineux non adaptés en plaine ou des peuplements présentant des signes de dépérissement devront être pris en compte. Ils peuvent l'être dans le type 3 (non renouvellement des résineux hors station adaptée).

En conclusion, la proposition des 3 typologies est retenue pour y associer des objectifs de renouvellement :

- type 1 : enjeux environnementaux dominants et production faible,
- type 2 : plantations résineuses existantes et adaptées (le « ou » est supprimé) avec analyses plus locales (dont résineux en mélange) à renouveler et encourager,
- type 3 : autres (dont peuplier)

2) Le peuplier, une filière à relancer

- Il est nécessaire de prévoir une approche spécifique sur le peuplier dans le PRFB, d'autant plus que les chiffres sur la ressource font apparaître un trou de production d'ici quelques années. Les enjeux sont surtout sur la partie Champagne Ardenne mais également en plaine d'Alsace. Le CRPF travaille actuellement sur un plan pour la relance du peuplier dans le Grand Est.
- Le peuplier est intéressant dans ses utilisations notamment à la place du plastique avec un intérêt environnemental, mais il faut faire attention au sujet des zones humides et prairies alluviales. Des liens avec l'agroforesterie peuvent être faits, toutefois l'agroforesterie n'entre pas dans le champ du PRFB.
- Le dispositif « Merci le peuplier » prévoit une participation directe des entreprises au financement des replantations. Dans certaines Régions, les collectivités abondent le dispositif en complément.
- Il y a un enjeu particulier de renouvellement constant des clones. Il faut mettre à profit les avancées R&D. Il est précisé que le peuplier noir ou le tremble sont plus adaptés en gestion de ripisylve qu'en production.

2) Prise en compte de l'enjeu biodiversité

- Suite à la présentation de la DREAL s'appuyant sur l'état initial de l'environnement du PRFB et sur les éléments existants dans les DRA, SRA et SRGS, les échanges portent sur la nécessité ou pas d'instaurer des contraintes supplémentaires dans le PRFB en faveur de la biodiversité et notamment concernant : les îlots de vieillissement et la présence de très gros bois, les diamètres d'exploitabilité, les îlots de sénescence et les volumes de bois mort.
- En conclusion, dans la mesure où les documents de cadrage actuels sont déjà ambitieux en matière de biodiversité et que les pressions ne sont pas les mêmes qu'en agriculture (quasi aucun intrant, bon niveau de biodiversité), la proposition est de ne pas aller plus loin en matière de contraintes supplémentaires en faveur de la biodiversité dans le PRFB : l'objectif de mobilisation de bois supplémentaire ne va pas dans le sens d'une augmentation des diamètres d'exploitabilité, par ailleurs, l'incitation concernant les îlots de vieillissement prendra la forme d'une recommandation.